

**Question orale de Caroline CASSART, Députée, à  
Madame Céline TELLIER, Ministre de la Ruralité, sur la  
ruralité wallonne dans la PAC**

Votre parti politique, via une publication Facebook du 12 octobre dernier, appelait les eurodéputés à voter contre la PAC, en indiquant que vous, en tant que ministre de l'Environnement, soutenez un modèle plus vert avec une rémunération juste pour les agriculteurs wallons. Votre parti appelle les citoyens à signer une pétition afin de faire pression sur les eurodéputés afin qu'ils rejettent l'accord de la PAC dont les plans stratégiques des Etats membres vont découler.

La ruralité, avec la présence d'activités économiques dont l'agriculture fait partie, en Wallonie est très importante, comme le parlement l'a rappelé dans sa proposition de résolution concernant les balises du plan stratégique wallon de la PAC.

Dès lors, quelle sera votre action en tant que ministre de la Ruralité dans ce dossier ? Est-ce que vous demandez également que cette PAC soit rejetée lors du vote européen de mi-novembre ? Allez-vous prendre en compte les éléments de ruralité présents dans la résolution du parlement ? Dans le cadre du plan de relance, vous aviez prévu d'injecter 25 millions supplémentaires sur la politique des PCDR. Pouvez-vous me confirmer que ce montant est toujours d'actualité ?

### La réponse de la Ministre :

Je plaide depuis longtemps dans le cadre de la préparation du plan stratégique wallon de la PAC pour le soutien d'un modèle plus vert avec une rémunération plus juste pour les agricultrices et les agriculteurs wallons. Car la PAC, par les leviers qu'elle représente, n'est pas seulement un débat agricole, mais une politique qui touche toute la société, avec des thématiques environnementales, d'utilisation de pesticides, de biodiversité, de paysages, d'érosion des terres et d'inondations, sans oublier l'impact sur le climat, sur l'alimentation et sur notre cadre de vie et sur la ruralité en général. Une transition est nécessaire et elle doit se faire en accompagnant les agriculteurs d'aujourd'hui et ceux qui prendront le relais demain afin qu'ils soient mieux rémunérés et mieux valorisés pour les efforts consentis.

En tant que ministre de la ruralité, j'ai à cœur de :

- préserver le caractère pluriel de la ruralité (cadre de vie, paysage, maintien d'une activité agricole, etc.);
- reconnaître la diversité du milieu rural qui est un lieu de vie où se côtoient espaces résidentiels et activités économiques, dont l'agriculture, vitale pour la vie rurale, fait partie intégrante ;
- limiter l'érosion des terres agricoles afin de maintenir les capacités de production, autant d'éléments repris dans la résolution du Parlement du 7 juillet 2021 qu'évoque l'honorable membre ;
- veiller, plus largement, à poursuivre la lutte contre l'éparpillement de l'habitat, qui mine nos campagnes, en soutenant les actions que pourra prendre mon collègue en charge de l'aménagement du territoire en ce sens.

Aujourd'hui, l'Europe se veut plus verte, mais en rabaissant les moyens à cette fin, et sans fixer les plafonds là où il faudrait le faire. Agir à l'échelle européenne, c'est veiller à limiter la concurrence entre états et c'est essentiel pour les agriculteurs wallons. En tant que ministre wallonne, je me concentre aussi sur la proposition mise sur la table par le Ministre de l'agriculture wallon et nous entamons ensemble des débats importants à ce sujet.

Le modèle actuel de la PAC ne fonctionne pas, ni pour les agriculteurs ni pour l'environnement. Les revenus agricoles sont en baisse et les sols s'épuisent. Un statu quo n'est donc pas envisageable. Mais deux modèles s'opposent : celui des fermes de grande taille orientées vers une production intensive et vers une commercialisation extérieure, basées sur la libéralisation des prix avec des effets environnementaux non négligeables, et celui des fermes à taille humaine destinées à nourrir les Wallonnes et les Wallons en direct, à condition d'avoir des revenus suffisants. Cela correspond à une vraie attente de la population. Nous devons faire le choix de privilégier en Wallonie des fermes à taille

humaine destinées à l'alimentation de notre territoire, moins exposées aux importations et à une concurrence déloyale de produits répondant à des normes moindres.

La PAC doit aussi s'inscrire dans les objectifs du gouvernement wallon qui veut que 30 % de la surface agricole utile soit cultivée en bio en 2030. Un soutien vers la transition verte et une simplification administrative sont aussi de mise. Quant à la biodiversité, au vu des enjeux majeurs qui doivent nous alerter sur l'érosion de la biodiversité, qui est la base du vivant, il faudra pousser le curseur au maximum tout en faisant attention au revenu agricole.

En ce qui concerne le Plan de Relance, dont les éléments financiers affinés seront présentés lors de la discussion budgétaire, celui-ci soutient les territoires ruraux, particulièrement via la mesure 14 intitulée « Investir dans les territoires locaux ». Je porte plus particulièrement 3 projets, qui, je l'espère, contribueront à une ruralité vivante, où l'on peut vivre et travailler dans un cadre de vie adapté aux enjeux d'aujourd'hui.

Je me permets de rappeler que cela ne représente pas l'ensemble des investissements dans nos territoires ruraux étant donné la transversalité et l'intégration des thématiques associées (par exemple, la relocalisation de l'alimentation, le tourisme durable, la forêt résiliente...).